



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
12 mai 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-troisième réunion directive

Genève, 27 et 28 juin 2011

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Accréditation d'organisations de la société civile en vue de la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Aux onzième et douzième sessions de la Conférence, les organisations de la société civile qui n'étaient pas dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED ont pu demander leur accréditation pour la Conférence et pour son processus préparatoire. Toutes les demandes d'accréditation ont été soumises aux États membres pour approbation. À la douzième session de la Conférence de la CNUCED, 143 organisations de la société civile ont été accréditées par les États membres selon ces modalités. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être adopter les mêmes dispositions pour la participation des organisations de la société civile à la treizième session de la Conférence, et autoriser les organisations de la société civile qui étaient accréditées pour la douzième session de la Conférence à redemander leur accréditation pour la treizième session sans être tenues de fournir à nouveau tous les documents nécessaires.

2. En outre, dans le cadre des travaux du Comité préparatoire de la Conférence, deux rencontres ont été organisées avec la société civile, les parlementaires et le secteur privé afin de leur permettre de participer et de contribuer à l'examen du thème principal et des thèmes subsidiaires de la Conférence. Le Conseil souhaitera peut-être prendre également à cet égard les mêmes dispositions pour la treizième session de la Conférence de la CNUCED.

3. Le Conseil est invité à prendre la décision suivante:

«Le Conseil du commerce et du développement

1. *Décide* d'adopter les mêmes dispositions pour l'accréditation et la participation de la société civile à la treizième session de la Conférence et à ses réunions préparatoires que pour les Conférences antérieures, étant entendu que

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus parce que le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour de sa cinquante-troisième réunion directive le 28 avril 2011, lors des consultations avec le Président du Conseil.

toutes les demandes d'accréditation seront soumises aux États membres pour approbation; les organisations de la société civile qui étaient accréditées pour la douzième session peuvent redemander leur accréditation pour la treizième session sans être tenues de fournir à nouveau les documents nécessaires;

2. *Décide aussi* que deux rencontres avec la société civile, les parlementaires et le secteur privé seront organisées dans le cadre des travaux du Comité préparatoire de la treizième session de la Conférence.».
